N° 128. — Troisième Année. 10 CENT. le Numéro 10 CENT. Dimanche 30 Août 1891.

VILLE DE ROANNE BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

ABONNEMENTS :

Loire et Départements limitrophes
Six Mois . . . . 2 fr. 50
Un An . . . . . 5 — »

Autres Départements :
Six Mois . . . . 3 fr. »
Un An . . . . . 6 — »

Les Abonnements doivent être adressés aux Bureaux du Journal, 77, rue Sainte-Elisabeth.

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Organe Radical-Socialiste de la Région Forézienne

INSERTIONS :

Annonces, la ligne . 25 cent.
Réclames, — 35 —
Faits Divers, — 50 —

Elles sont reçues :
à Roanne, à l'Imprimerie Forézienne;
à Lyon, Agence Fournier, 14, r. Confort;
à Paris, Agce Havas, 8, p. de la Bourse.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction au Rédacteur
77, Rue Sainte-Elisabeth, 77
ROANNE

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

SOMMAIRE. — *L'Alliance franco-russe.* — *Echos.* — *La Semaine ouvrière,* Louis Roy. — *Causerie hebdomadaire.* — *A l'Hôtel-de-Ville.* — *Chronique locale.* — *Chronique régionale.* — *Chronique,* Léon Riotor. — *Variété,* Paul Heusy. — *L'Esprit des autres.* — *Faillites.* — *Etat civil.*

Roanne le 27 août

L'ALLIANCE FRANCO-RUSSE

Depuis quelques semaines les journaux consacrent chaque jour de longues colonnes à l'alliance de la *France* et de la *Russie*.

Comment de vrais républicains, des démocrates, soucieux aussi du respect et de l'unité de la France, comme du drapeau et de la République, doivent-ils envisager cette alliance ?

C'est ce que nous allons voir.

Doit-on dire comme un certain consul de Vichy :

« La Russie, c'est la France ; la France c'est la Russie !... »

Non n'est-ce-pas ?

Nous devons être partisans, nous les français républicains, d'une alliance avec le peuple russe, uniquement pour maintenir l'équilibre Européen et mettre un frein aux ardeurs belliqueuses du jeune Empereur d'Allemagne.

Nous les républicains d'avant-garde et de progrès, nous devons être partisans de cette alliance du peuple français et du peuple russe, afin de maintenir la paix, afin d'éviter la guerre.

Mais nous ne devons pas comprendre l'alliance franco-russe autrement.

Que les deux gouvernements de France et de Russie s'entendent, s'unissent, se concertent, mais seulement pour résister à la Triple-Alliance monarchique de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie.

C'est là la seule raison d'une telle union.

Car on comprend très bien que sans cette raison les républicains, quels qu'ils soient, ne peuvent prétendre pouvoir s'*allier* avec le csar de Russie, le plus absolu et le plus autoritaire de tous les empereurs.

Il est évident que sans cette question de sûreté nationale le gouvernement de la France républicaine, où existe la souveraineté populaire, en principe au moins, ne pourrait s'unir au gouvernement monarchique absolu de la Russie, où il n'y a ni Constitution, ni volonté du Peuple.

ECHOS

Jalousie de son fils

Il n'y a tel que les monarchistes pour « casser du sucre » sur le compte des souverains.

On s'étonnait — non sans raison — que le prince de Galles n'eût pas assisté avec sa mère, la Reine Victoria, aux fêtes de Portsmouth en l'honneur de la flotte française.

On avait donné à cela diverses raisons d'ordre politique plus ou moins fondées, mais personne n'avait songé à l'explication que donne un des plus fermes soutiens du trône et de l'autel, le *Gaulois*, journal catholico-royaliste de l'israélite M. Arthur Meyer.

Voici ce que dit le *Gaulois* :

On a beaucoup remarqué l'absence du prince de Galles aux fêtes de Portsmouth.

On nous assure que c'est sur le désir de S. M. la Reine même que le prince se serait éloigné d'Angleterre pendant ces fêtes.

La reine Victoria, en effet, est extrêmement jalouse de ses droits et privilèges, et n'entend les partager ni paraître les partager avec personne, surtout avec l'héritier du trône.

Cette histoire de maman jalouse de son fils est sans doute dans les mœurs royales, le *Gaulois* peut toujours nous objecter qu'étant du bâtiment, il le sait aussi bien que nous.

Quoiqu'elle ne soit pas très honorable pour la dignité royale, nous n'y croyons pas absolument. Nous aimons mieux croire que c'est en effet la reine Victoria qui a envoyé son fils aîné « tailler un bac » loin de la côte anglaise, mais qu'elle l'a fait pour le justifier auprès de son petit-fils, Guillaume d'Allemagne, le congé donné au prince Henri de Prusse la veille de l'arrivée de l'amiral Gervais.

Elle se réserve évidemment le droit de dire à Guillaume : « Du moment que je ne gardais pas ton oncle auprès de moi, j'avais le droit de ne pas garder ton frère. »

La « Marseillaise » parodiée

Vendredi dernier, le 41e régiment d'infanterie en garnison à Rennes fêtait l'anniversaire d'une des victoires inscrites à son drapeau.

Après l'exécution de l'Hymne russe les assistants s'apprêtaient à applaudir la *Marseillaise* leur désir du reste fut satisfait, dit la *Bataille*, mais aux dépens de leur dignité patriotique.

Un sous-officier rengagé, portant un nom à particule, s'avança sur l'estrade improvisée et se livra à une parodie grotesque de notre chant national en chantant la *Marseillaise des infirmes*. Cela consiste dans l'attribution de chaque vers du premier couplet à une infirmité correspondante :

Allons enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé, etc...
(*Un sourd*)
Entendez-vous dans nos campagnes
Mugir ces féroces soldats,
(*Un manchot*)
Qui viennent jusque dans nos bras, etc,

Les officiers présents ont fort goûté, paraît-il, cette exhibition que soulignaient des gestes de circonstance. On a beaucoup ri, beaucoup applaudi.

M. le Ministre de la guerre tolérera-t-il longtemps dans l'armée de provocations à la haine contre la République.

Pots-de-vin au Malaga

Suivant une dépêche d'Ottawa, au cours de l'enquête qui a été ouverte au sujet de l'affaire des lignes de chemins de fer à exploiter au Canada, on a découvert qu'une grande partie de la somme de 280.000 dollars qui avait été votée par le comité provincial pour mise en train des travaux d'exécution a été détournée au profit de M. Pacaud, agent politique de M. Mercier, premier ministre de la province.

La corruption systématique semble avoir régné dans la politique provinciale au profit des libéraux, comme dans la politique du Dominion au profit des conservateurs.

Dans tous les pays du monde les politiciens sont accessibles aux pots-de-vin.

Stanley à Paris

Stanley est à Paris, avec sa femme.

Le célèbre explorateur est encore dans l'impossibilité de faire un pas, à la suite du récent accident dont il a été victime en Suisse. On sait qu'il s'est cassé la jambe. Il ne pourra pas avant une dizaine de jours retirer l'appareil de plâtre dans lequel sa jambe est emprisonnée.

« Il est absurde, dit-il, pour un homme qui a mené une vie aussi accidentée que la mienne, d'être victime d'un accident de ce genre. J'ai heureusement pour me consoler la mésaventure de Bruce qui se casse le cou en conduisant une dame à sa voiture, et l'exemple de Speke, tireur hors ligne, qui se tue par accident, sans compter Emin-Pacha qui manque de se tuer au premier dîner qu'il fait en pays civilisé. »

M. et Mme Stanley quitteront Paris demain rentrant à Londres.

Les aventures d'un gros lot

On a annoncé, il y a quelque temps, qu'un lot de 150.000 francs avait été gagné, avec une obligation de Paris, par M. Félix Campens, boulanger, rue de Juliers, à Lille. M. Campans, avait acheté cette obligation, moyennant paiements-mensuels, à M. Guillaume-Ourdin, agent-vendeur. Et c'est ce dernier qui s'aperçut, en compulsant les numéros du tirage, que M. Campans avait gagné un lot de 150.000 francs.

Il courut prévenir son client; mais celui-ci abasourdi, lui raconta que, la veille, un monsieur très correctement vêtu s'était présenté à lui, disant que la Compagnie était en liquidation. « Donnez-moi votre titre, aurait-il ajouté, je vous rembourserai le montant de vos souscriptions mensuelles. »

C'est ainsi que l'inconnu, qui n'était qu'un escroc, entra en possession du papier.

Heureusement après de longues démarches, M. Campans vient de rentrer dans ses 150.000.

La pluie artificielle

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs du projet d'un physicien américain, qui se faisait fort de produire de la pluie artificielle, en déterminant des explosions dans le voisinage des nuages.

La commission scientifique que le ministère de l'agriculture des Etats-Unis a envoyée au Texas, vient de faire des expériences près de Midlan, sur la production de la pluie, en faisant éclater de la dynamite portée par des ballons, à une grande hauteur.

Les résultats ont tous été satisfaisants, et sur un territoire jusque-là privé de pluie, on a obtenu de nombreuses averses qui permettent de compter sur de grands espaces pour l'élevage pendant plusieurs mois.

Un trou à la lune

Chaque jour nous apporte la nouvelle de la disparition d'un financier.

Aujourd'hui, c'est un M. Loiseau, notaire, ancien maire de Cholet, est qui parti jeudi, laissant un passif de deux millions.

Les scellés ont été mis hier chez lui.

Cet événement cause une grande émotion dans la région.

Et ce n'est pas le dernier.

La Semaine ouvrière

A l'exception de quelques mesures et règlementations d'un caractère général qui intéressent tous les Etats de l'Amérique du Nord, la plupart de ces Etats ont des dispositions qui leur sont particulières, des conditions de travail qui leur sont propres.

Il faut reconnaître que cela tient plutôt à la nature des industries ou exploitations spéciales à chaque état, qu'à des modifications ou à des variations dans le caractère des travailleurs.

L'ouvrier américain est généralement laborieux, intelligent, mais il y a une grande distinction à faire entre les ouvriers ruraux des Etats du Mississipi, du Kansas, dans lesquels l'agriculture est la principale source de produits, et les ouvriers des Etats de New-York, de Missouri et de Chicago, par exemple, qui sont pour ainsi dire le centre des exploitations industrielles.

Tandis qu'on peut observer en effet une espèce d'alliance qui tend à se former entre les ouvriers ruraux et les propriétaires fonciers dans les Etats agricoles, les ouvriers industriels ont toujours cherché à rester indédendants des patrons.

Le grand obstacle au développement plus rapide des Etats agricoles, est l'absence du capital. Si l'on a pu constater depuis plusieurs années une prospérité relativement réelle dans plusieurs Etats, prospérité due à l'intelligence, à l'activité, aux travaux de la population, il faut reconnaitre qu'il suffit d'une ou deux mauvaises récoltes pour voir se produire une situation extrêmement grave, car si la terre, dans un Etat nouveau, est à très bon marché, si les moyens de se la procurer sont très faciles, il faut des capitaux pour la faire valoir, et le taux des intérêts est très élevé. Il s'élève dans le Kansas à 10 et 12 %, de telle sorte qu'un cultivateur dont la récolte a manqué et qui ne peut pas payer l'intérêt de l'argent emprunté, voit engloutir en même temps son industrie et sa propriété.

Comme il ne nous est pas possible de passer en revue tous les Etats de l'Union, nous allons examiner les principales conditions du travail dans des plus importants, les Etats de New-York et de Chicago.

Dans l'Etat de New-York, au recensement qui a été fait en 1890, on comptait plus de 42.000 établissements industriels et manufactures employant près de 550.000 travailleurs, qui représentent plus du dixième de la population totale de l'Etat.

Les pouvoirs publics n'interviennent pas directement dans le contrat de travail. Celui ci est librement consenti par les patrons et les ouvriers

Depuis quelques années, s'inspirant des usages démocratiques de l'Angleterre, la loi a autorisé la création des Trades-Unions et facilité l'Union des ouvriers, dans le but d'arriver, par des voies amiables, à une juste fixation des salaires et des heures de travail.

Pour juger les différends entre patrons et ouvriers, la loi de 1886 a autorisé la création d'un bureau d'arbitrage d'Etat « State Board of arbitration », devant lequel les ouvriers et les patrons doivent se présenter.

Mais, tandis que la loi autorise et favorise les « Trades Unions », sorte de syndicats ouvriers, elle prohibe les « Trusts », qui sont comme des syndicats de capitaux contre l'intérêt général.

Une décision récente de la cour suprême de l'Etat de New-York a formellement déclaré formée illégalement la puissante association des fabricants de sucre dite « Sugar Trusts ».

Les salaires sont généralement plus élevés que dans la majeure partie des puissances européennes.

Le taux des salaires est généralement fixé, non pas d'ouvrier à patron, mais plutôt de corporations d'ouvriers à syndicats de patrons, selon la valeur et la classe des ouvriers ; ainsi, dans la même corporation, le briquetier gagne de 20 à 25 francs, le porteur de briques 10 francs seulement.

Le travail est le plus souvent payé à la journée, il n'y a que le travail spécial qui soit payé à la tâche.

Le nombre des écoles est considérable dans l'Etat de New-York, et bien que l'instruction ne soit pas obligatoire, les usages et l'opinion publique font un devoir pour tous les habitants de donner à leurs enfants une bonne instruction primaire.

L'instruction est absolument gratuite, les livres, les papiers, les plumes, tout est fourni gratuitement. Les cours moyens et les cours supérieurs sont moins suivis, l'enfant devant gagner sa vie de bonne heure; de même que pour l'école primaire, la gratuité est la règle absolue pour l'instruction secondaire et supérieure.

Le nombre de grèves a bien diminué dans l'Etat de New-Yorck depuis quelques années ; il est cependant encore assez considérable.

De 1885 à 1890, il s'est élevé à 9,800 ; sur ce total, 4,400 ont amené le résultat que les grévistes en attendaient, 1,400 n'ont réussi qu'en partie, les 4,000 autres ont échoué absolument.

La plupart des causes qui ont amené des conflits ont eu pour point de départ un demande d'augmentation des salaires et une réduction des heures de travail.

Aux termes d'une loi de 1870, pour tous les travaux publics de l'Etat de New-York la journée de travail est de huit heures.

Les usages interdisent, d'une façon générale, le travail de plus de dix heures par jour.

De même qu'en Angleterre, le dimanche est un jour férié et le samedi est un jour de demi-repos.

En réalité, sous le rapport de la durée du travail, l'ouvrier américain est plus favorisé que l'ouvrier européen.

Louis ROY.

CAUSERIE HEBDOMADAIRE

Nous étions bien certain que l'*Union* ne serait pas contente de l'élection de M. Miquel au Conseil municipal.

Elle n'ose pas dire cependant que cette élection — pour elle *imprévue* ! — est due aux voix radicales ou socialistes, puisque M. Miquel n'a obtenu que 224 bulletins, mais, avec un soin significatif, elle fait suivre le nom du nouveau conseiller municipal de ces mots, si jésuitiques en la circonstance : *Imprimeur du Réveil*.

Comme nous l'avons déjà dit, l'*Union* ne peut encore pas digérer cette élection d'un *conservateur* carrément *intransigeant* et franchement *anti-opportunard*, car cette élection démolit on ne peut mieux tous ses réactionnaires projets de coalition opportuno-réactionnaire.

Elle escomptait trop déjà cette coalition, cette union pourtant peu extraordinaire, pour écraser les partis *socialiste* et *radical*, lors des prochaines élections municipales.

Elle voit tous ses plans démolis, et elle n'a même pas la pudeur de cacher un peu sa mauvaise humeur.

Elle va jusqu'à dire son fait au réactionnaire correspondant du *Memorial*, qui, naturellement, félicite M. Miquel, et cela uniquement pour lui rappeler une certaine décoration récente, due exclusivement à messieurs les opportunistes !

Vraiment, l'*Union* n'a pas de chance !...

Ces maudits réactionnaires, dont les opportunistes recherchent si activement et si chèrement l'alliance, ne viennent-ils pas encore de leur jouer un vilain tour au Conseil général !

Après tant d'avances faites et un peu réalisées, pourquoi les réactionnaires n'ont-ils donc pas donné leurs voix *aux opportunistes*, qui désiraient faire partie de la commission départementale ?

Cette commission n'est-elle pas composée d'une majorité *radicale-socialiste*, et la présidence n'en revient-elle pas au Maire de Roanne ?

Nous comprenons facilement que l'*Union* ne puisse digérer cela et qu'elle recommence un peu à se méfier de ces ingrats conservateurs, qui ne se souviennent plus des services rendus !

Ils se *fichent* de vous, ma chère *Union*, les conservateurs.

Malgré toutes vos avances, *toutes* vos concessions, ils ne sont pas si *fous* pour *s'allier* avec vous.

Ils ne veulent pas se porter ainsi un tel préjudice, eux qui sont déjà profondément dans le sac !...

Ils savent bien qu'on ne s'allie pas avec des *mourants*, des mourants que vous êtes.

Ils estiment avec raison qu'il ne suffit pas de réunir *deux armées vaincues*, pour devenir une seule armée victorieuse, alors surtout que ces deux armées *sont deux armées* prétendues ennemies !...

Allons ! allons tant mieux ! Bravo !

Tout cela nous démontre que le Parti républicain de l'Avenir pourra faire de la bonne besogne et s'assurer de la victoire.

***

C'est demain, dimanche, qu'a lieu à St-Etienne l'élection d'un sénateur.

Nous connaissons les candidatures Jean Gaudet, conservateur, De la Berge, opportuniste, Girodet, radical socialiste.

Nous croyons savoir en outre que les délégués sénatoriaux, membres du Parti ouvrier socialiste, manifesteront en faveur de la suppression du Sénat.

Ce qu'il y a de certain c'est que tous ceux qui ne sont ni opportunistes ni réactionnaires, doivent trouver un moyen pour se compter et faire le plus possible des prosélytes.

***

C'est décidément bien le 13 septembre qu'aura lieu l'inauguration des eaux aux Promenades.

Nous apprenons avec plaisir que la commission a décidé d'organiser un vin d'honneur, auquel seront invités tous les syndicats et toutes les sociétés de la ville de Roanne.

C'est très bien.

Nous sommes à peu près sûr que cette cérémonie réussira pleinement.

A L'HOTEL DE VILLE

Conseil municipal

Séance du 28 Août 1891.

La séance est ouverte à 8 heures et demie sous la présidence de M. le Maire.

M. Henry est nommé secrétaire.

M. le Maire déclare M. Miquel installé conseiller municipal et dit qu'il espère que le nouvel élu aidera le conseil de ses lumières. M. Miquel répond :

« Je remercie M. le Maire des paroles courtoises qu'il a prononcées.

« Je tiens à dire bien haut que si je suis un homme de parti, je ne serait jamais au Conseil un homme de parti-pris.

« J'aurai pour Monsieur le Maire tout le respect auquel il a droit et pour chacun de mes collègues en particulier tous les égards qu'il mérite. »

Nomination des adjoints. — On procède ensuite à la nomination des adjoints. Obtiennent le plus de voix : M. *Gouttenoire*, comme premier-adjoint, et M. *Bresmann*, comme second. Ils sont donc élus tous les deux.

Des voix se sont portées sur MM. *Besacier*, *Augé*, *Auboyer*, *Joly*, *Miquel*, *Culine*.

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

En prenant possession de son fauteuil M. Gouttenoire a prononcé ces quelques paroles :

Messieurs.

« En venant à la séance je ne pensais certainement pas me trouver dans la nécessité d'accepter cette fonction.

« Seulement la situation de notre malheureuse municipalité me fait un devoir d'accepter.

« Je remercie donc ceux de mes collègues qui ont voté pour moi. »

Champ de tir. — Après une longue discussion, le Conseil renvoie à une commission une demande de M. Poulot, qui voudrait faire transférer le champ de tir sur un autre point.

Entretien des bâtiments communaux. — Sur le rapport du citoyen Aulas, un peu modifié, le Conseil vote la mise en adjudication pour un an des bâtiments communaux, à partir du 15 octobre prochain.

Ecole de dessin. — Le conseil vote l'achat de diverses fournitures pour l'école municipale de Dessin.

Nouveau marché. — Le Conseil prend en considération une pétition demandant la création d'un marché au Faubourg Clermont.

Service militaire. — D'après la nouvelle loi, les jeunes gens qui sont dispensés du service militaire doivent payer une certaine taxe. Le Conseil vote une dispense de paiement de cette taxe pour plusieurs jeunes gens pauvres.

Bassin des Promenades. — Le Bassin des Promenades ne devait avoir qu'un bec intensif. Le conseil vote trois nouveaux becs intensifs. Il décide aussi que les lanternes auront une forme ronde.

L'augmentation de crédit nécessaire est votée.

L'ordre du jour est épuisé. La parole est ensuite à M. Aulas, qui demande à M. le Maire pourquoi le vote du Conseil sur la *journée de 8 heures* n'a pas été respecté.

M. le Maire donne la parole au citoyen Fouilland, qui était premier adjoint, pour répondre.

Une discussion s'engageant peu après, M. le Maire croit devoir lever la séance. Encore justement au moment où M. Miquel demandait la parole !...

L'affaire des Eaux

La discussion au conseil municipal du projet d'entretien des conduites et des appareils de distribution d'eau, a intéressé l'opinion publique à un tel point que nous croyons utile de donner ici quelques explications sur cette importante question.

De par son cahier des charges d'adjudicataire de novembre 1889, M. Gibault a seul qualité pour faire les branchements sous la voie publique, et cela jusqu'à la réception de ses travaux, c'est-à-dire fin 1892. Le conseil actuel n'a donc pas quant à présent à s'occuper de ces branchements, il doit laisser ce soin à ses successeurs qui auront tout le loisir de prendre une décision à ce sujet.

D'autre part, lors du remplacement du joint au plomb prévu dans le projet, par le joint au caoutchouc (système Gibault), il a été fait entre la ville et M. Gibault un traité dont nous reproduisons l'article suivant :

ARTICLE 6. *Mr. Gibault s'engage par avance à effectuer à ses frais tous les travaux que nécessitera l'entretien des conduites posées par lui pendant les cinq années qui suivront l'achèvement de ses travaux et le procès-verbal de réception provisoire dont ils seront l'objet.*

Roanne, le 3 juin 1890.

L'entreprenneur soussigné déclare accepter sans aucune réserve, soit directe, soit indirecte les conditions et prix ci-dessus. Il reconnait que ces prix et conditions sont le résultat d'un accord passé entre lui et le conseil municipal.

Paris, le 4 juin 1890.

Signé : GIBAULT

Or, nous le demandons sincèrement à tous ceux qui ont souci des intérêts de notre chère cité, doit-on bénévolement déchirer un contrat aussi sérieux et qui assure à la ville, sans un centime à débourser et pendant cinq années, une garantie entière et sans *aucune réserve* ? Nous ne le pensons pas. Nous croyons que ce traité garantit l'avenir, et pour nous servir d'une expression chère à un membre de la commission, la ville pourra pendant cinq années après la réception des travaux *dormir sur ses deux oreilles.*

Il est vrai que le traité ci-dessus était remplacé par celui que l'on voulait faire accepter par le conseil municipal dans sa dernière séance. Mais avec cette nouvelle convention les rôles étaient changés, et les chiffres aussi; la ville qui avec le traité existant ne paie rien pour sa garantie, devrait donner 3.000 francs par an à M. Gibault, de plus, lui confier pendant 10 ans, le monopole des branchements sous la voie publique.

Ce monopole des branchements est à notre avis une bien grosse affaire sur le compte de laquelle nous aurons à revenir.

J. AUGÉ

CHRONIQUE LOCALE

Aux travailleurs des corporations du Bâtiment. — Nous recevons communication du manifeste suivant :

Citoyens,

Les Chambres syndicales ouvrières, appartenant à la Fédération du Bâtiment de Saint-Etienne, ont reconnu l'urgence de réunir sans retard un **Congrès régional des Corporations du Bâtiment** pour qu'elles s'entendent sur leurs revendications communes. Après avoir pris l'avis du plus grand nombre d'intéressés, il a été décidé que ce Congrès se tiendrait à Saint-Etienne, *les 5 et 6 septembre* prochain, avec l'ordre du jour suivant :

1° Question du marchandage (application de la loi de 1848) ;
2° Réglementation des heures de travail ;
3° Mise en régie ou en service public de tous les travaux des communes par les Conseils municipaux ;
4° Question des inspecteurs ouvriers ;
5° Etude sur la création d'une Fédération nationale du Bâtiment ;
6° Question de la Prud'homie ;
7° Résolutions à prendre pour la réalisation de solutions du Congrès.

Citoyens,

Vous savez tous que vous ne devez pas compter sur les privilégiés pour vous affranchir, parce qu'ils ont des intérêts opposés aux vôtres. Vous comprenez que l'émancipation des Travailleurs, selon la devise de l'Internationale, doit être l'œuvre des Travailleurs eux-mêmes, solidement organisés et groupés.

C'est donc avec confiance, sûre que vous répondrez à notre appel, que nous convions à adhérer au Congrès corporatif régional du Bâtiment dont nous avons cru devoir prendre l'initiative.

Les prolétaires ne sont puissants que par l'union ; leurs efforts ne sont efficaces que s'ils ont de l'ensemble et de la cohésion. Ils sont le nombre ; pour être la force, il leur reste à s'unir.

Mais l'entente ne peut se produire qu'après s'être concertés. C'est afin de permettre cet échange de vues préalable, indispensable à la constitution d'une armée ouvrière consciente, que nous avons organisé ce Congrès.

Donc, en répondant à notre appel, vous prouverez que vous voulez, comme nous, arriver progressivement et méthodiquement à votre émancipation complète, par la suppression de tous les privilèges économiques.

Pour la Commission :
Les secrétaires,
THINQUE et SOULAGEON.

NOTA. — Pour tous renseignements, adresser les correspondances : Bourse du Travail, à la Fédération du Bâtiment, à Saint-Etienne.

Cour d'assises de la Loire. — Voici le rôle des affaires qui seront soumises au jury pendant la troisième session des assises qui s'ouvriront le 1er septembre, sous la présidence de M. Jean, conseiller à la cour d'appel de Lyon :

Mardi 1er septembre. — Matin : Mariés Dumas et Mathieu Jeanpierre, diffamation ; défenseurs Me Portier et Me Soulenc. — Gustave Mollet (Saint-Etienne), provocation au meurtre et au pillage, provocation des militaires à l'indiscipline.

Soir : Alfred Matala, Jean-Marie Granotier, Jean-Baptiste Vidal (Saint-Etienne), vol qualifié : défenseur Me Lafay.

Mercredi 2. — Matin : Henri-Félix Lavallée (Roanne), attentat à la pudeur ; défenseur Me Dupin.

Soir : Jean-Baptiste Merle (Saint-Etienne) faux.

Jeudi 3. — Matin : Jean-Baptiste Coiffet (Montbrison), attentat à la pudeur.

Soir : Louis Raquin, (Montbrison), banqueroute frauduleuse ; défenseur Me Lafay.

Vendredi 4. — Matin : Jacques Dutreix (Roanne), attentat à la pudeur ; défenseur Me Lafay.

Soir : Jean Giraud, Thomas Theissier, Henri Bénévent, Bégis Vesselier, Benoît Barthelet (Saint-Etienne), vol qualifié ; défenseurs Mes Dupin et Soulenc.

Samedi 5. — Louis Brisset (Roanne), attentat à la pudeur ; défenseur Me Dupin.

Vichy. — A l'occasion de la présence à Vichy de son *Altesse le Grand Duc Alexis, de Russie*, une réunion supplémentaire de Courses aura lieu, le 30 Août, sur l'hippodrome de la ville.

Voici le programme de cette nouvelle journée :

1° Course au trop monté, pour chevaux de la circonscription, 800 fr.

2° Course au trot attelé, pour tous chevaux (français et étrangers,) 2,200 fr. ;

3° Course plate, pour chevaux de 2 ans, 2,000 fr. ;

4° Course plate, (handicap), 2,000 fr. ;

5° Steeple-Chase de 4e série (Jockeys), 2,600 fr. ;

6° Steeple-Chase (Gentlemen-Riders), 3,000 fr. ;

La vogue habituelle des réunions de Courses de Vichy fait prévoir pour la journée du 30 Août, en raison des circonstances toutes particulières qui la motivent, un succès sans précédent.

On parle de représentations extraordinaires, de fêtes de nuit, et de l'organisation de trains de plaisir qui amèneront les visiteurs et les ramèneront aux heures les plus commodes.

Société de Natation et de sauvetage. — Demain, dimanche, 30 août 1891, à 2 heures 1/2 du soir, sur le bassin du Canal, une *grande fête nautique* est donnée par la Société de natation et de sauvetage à ses Membres honoraires, avec le gracieux concours des délégations de : Les Sauveteurs médaillés de la Loire, de St-Etienne ; la Société de sauvetage, de Châlon-sur-Saône ; La Société nautique, de Dijon ; Les Sauveteurs de la Nièvre, de Nevers ; Les Sociétés de natation et de sauvetage, de Lyon ; Le Dernier Adieu, de Paris, etc., etc.

Voici le programme de cette fête :

A une heure et demie défilé dans les principales rues.

PROGRAMME

Première partie. — Grande Joute, par les Membres de la Société ; 2° Manœuvre de Nage, exécutée par deux sections de 6 nageurs ; 3° Expérience de Sauvetage, avec et sans agrès, par des Membres de la Société.

Deuxième partie. — Joute d'Honneur, par les vainqueurs des joutes précédentes ; 2° Joute Comique, par les Membres de la Société ; 3° Course de Périssoires, par les Membres de la Société.

Une quête sera faite entre les deux parties.

A la suite de cette fête un banquet aura lieu à l'Hôtel Mathieu.

Bureau de Bienfaisance. — Reçu de M. Picard maître d'hôtel rue Mulsant, la somme de 50 fr. pour les pauvres.

Avenir Musical. — L'Avenir musical, sous la direction de M. Maffre donnera un concert jeudi prochain 3 septembre à 8 heures 1/2 du soir au kiosque des promenades.

PROGRAMME :

1° *Maderbock*, allegro militaire (Adriet).
2° *Du temps jadis*, fantaisie (H. Kling).
3° *Les bords de la Loire* fantaisie (P. Michel).
4° Mosaïque sur *Fra Diavolo* (Auber).
5° *Après la guerre* Polka (Rohaut).

Société de tir du 104e Régiment territorial d'Infanterie. — Les membres du conseil d'administration ont l'honneur d'informer, messieurs les Sociétaires que les séances de tir recommenceront dimanche 30 courant, pour se continuer les dimanches 13 et 20 septembre.

Un avis ultérieur fera connaître la date du concours. Nous engageons vivement les Sociétaires à suivre les séances de tir, car cette année, il sera donné de beaux et nombreux prix. —

Fanfare de Trompettes. — Cette société donne demain, dimanche 30 août, à 4 heures du soir, un grand concert au Parc de l'Etablissement de St-Alban.

La société sera dirigée par M. Dubuis.

Voici le programme de ce concert :

1. *Marche de Cavalerie.*
2. *Bicyclette*, Polka.
3. *Le Torpilleur*, Pas redoublé.
4. *La Nationale*, Schotisch.
5. *Marche Russe.*
6. *Le Camp de Châlon*, Polka, marche.
7. *La Victorieuse*, Valse.

Un banquet. — *Les prisonniers de Sedan.* — Une deuxième réunion aura lieu au café Audard, rue nationale, le samedi 29 août 1891, à 8 heures du soir, à l'effet de nommer une commission définitive et de fixer le jour et le lieu du banquet.

Un Prisonnier.

Arrestations. — Le nommé Laporte Claude, âgé de 24 ans, tisseur, demeurant rue de Clermont, 51, a été arrêté et écroué à la maison d'arrêt en vertu d'un extrait de jugement pour délit de pêche et outrage à un garde.

— La nommée Romere Anaïs, âgé de 29 ans, coiffeuse, demeurant rue des Écoles, a été arrêtée sous l'inculpation de vol d'une montre commis au domicile et au préjudice du sieur Sagnol, horloger, rue Mulsant.

— Le nommé Uric Benoit, âgé de 19 ans, ouvrier-jardinier, demeurant à Roanne, sans domicile fixe, condamné pour vol à vingt jours de prison, a été arrêté et emprisonné en vertu d'un extrait de son jugement.

Contraventions. — Le sieur Buquet Marius, âgé de 25 ans, teinturier, demeurant rue Bourgneuf, 8, a été mis au violon, vers 8 heures du soir, lundi dernier, pour ivresse, tapage injurieux et nocturne sur la place Dorian. Contravention lui a été dressée.

— Contravention a été dressée entre le sieur Gorgier Joseph, âgé de 25 ans, tripier, demeurant rue Arago, 8, pour violences légères envers le sieur Beraud Joseph, propriétaire à Cherier (Loire).

Vérifiez vos melons. — M. Burgat, vétérinaire-inspecteur, a fait saisir sur la place du marché un certain nombre de melons gâtés, qui ont été conduits à l'abattoir où ils ont été aussitôt enfouis dans une fosse.

Dans la rue. — Le nommé Delorme Eugène, demeurant rue Nationale, n° 2, a déclaré au bureau de police que sa mère avait perdu sur la route de Perreux, un porte-monaie en cuir rouge, contenant la somme de 9 francs.

— M. Vallier Eugène, rentier quai de la Loire, a perdu du Coteau au Café Rozier, une somme de 90 francs, enveloppée dans un bout de papier.

— M. Dufay Pierre, journalier, demeurant rue St-Clair, n° 36, a trouvé dans un massif des Promenades Populle, un chapeau gris presque neuf, qu'il garde à la disposition du propriétaire.

La fête du Faubourg Clermont. — Dimanche dernier, la fête du Faubourg Clermont a parfaitement réussi. Plusieurs bals publics y ont été donnés. Aucun incident ne s'est produit. Diverses distractions et divers amusements y étaient installés. Beaucoup de monde a pris part à cette gentille fête du faubourg.

Suicide. — Mercredi, vers midi, le cadavre de la nommée Pegon Eugénie, femme Rostagno, agée de 33 ans, ménagère, demeurant rue de la Berge, 22, a été trouvée sur le lit de sa chambre, situé au premier étage. Cette femme s'était asphyxiée dans le courant de la nuit précédente, à l'aide du charbon de bois.

Cette femme avait une conduite irrégulière.

Les époux Rostagno n'ont pas d'enfant.

Casino Roannais. — Ce soir, s'ouvre pour la nouvelle saison le *Casino Roannais.*

Signalons la présence de la famille Musto, une troupe d'un talent artistique des plus rares.

Il faut espérer que le public se rendra en plus grand nombre que d'habitude au *Casino Roannais.* Souhaitons à son actif directeur un bon succès.

Ajoutons que la troupe se compose en outre de plusieurs autres bons artistes.

Société dramatique. — La Société dramatique du Faubourg Mulsant, commence sa nouvelle saison, les samedi et dimanche 6 septembre prochain ; par le drame à grand spetacle en 8 tableaux qui a pour titre *Cartouche.*

On peut dès maintenant retenir ses places à l'avance chez M. Préfol, libraire, rue Ste Anne où le plan du théâtre est déposé.

Caisse d'épargne de Roanne. — Opérations du 21 au 25 août 1891.

113 versements	43040 »
64 remboursements	15542 18

Nouveaux : 23. — Comptes soldés : 13.

AVIS IMPORTANT

Ayant découvert un anesthésique beaucoup moins coûteux que celui qu'il employait, M. DONNEUX dentiste à Roanne, rue Ste-Elisabeth, 76, *extrait maintenant toutes les dents sans douleurs et sans augmentation de prix*; c'est-à-dire à 2 fr. l'extraction au lieu de 5 fr. comme il prenait précédemment.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Vivans. — *Une légitime réponse.* — Nous recevons de M. Bailly les lignes suivantes et ainsi que communication de la lettre qui suit, avec prière d'insérer :

Réponse à M. le Maire de Vivans.

Vous avez trouvé le moyen, dans votre discussion de dimanche, de placer une confidence que j'aurais faite à M. Canet, percepteur à La Pacaudière.

« Vous vous êtes attiré de ce chef de ma part, en présence de tous vos collègues du Conseil municipal, l'épithète de menteur.

« Non seulement je ne rétracte pas, mais je vous mets sous les yeux la réponse de cet honorable fonctionnaire que vous avez mêlé à tort à nos débats, et je crie, plus fort que jamais : menteur ! menteur !

« Et je continue de vous considérer comme vous le méritez.

Eugène BAILLY,
« *Conseiller municipal* ».

Lettre de M. Canet percepteur, à M. Bailly.

« J'ai reçu votre lettre avant-hier soir, hier, j'étais à Roanne, aujourd'hui, jour de foire aussi je suis littéralement débordé de travail, mais je prends une minute pour vous répondre.

« Je déclare sans hésiter que les propos tels que vous me les écrivez ne *m'ont pas été tenus.*

« Une confidence de genre, de vous à moi, indiquerait une certaine intimité que nos rapports n'ont pas eu jusqu'ici.

« A l'époque où vous veniez d'arrêter votre acquisition de Melay, et dans une conversation mêlée de choses diverses, vous me dites que vous alliez renoncer à exercer dans ce pays vos droits d'électeurs, voilà tout.

« Je regrette beaucoup de voir mon nom mêlé à une discusson dans laquelle je n'ai rien à voir. Mais on se souvient toujours trop tard du vieux proverbe : « Le silence est d'or... »

« Agréez, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

« Signé : Auguste CANET,
Percepteur à La Pacaudière.

Jarnosse. — *Les provocations de l'Union.* — Sans savoir pourquoi ni comment, *l'Union*, en moniteur de la police, annonce des poursuites contre le citoyen Delmorès pour le discours qu'il a prononcé dernièrement dans une réunion à Jarnosse.

Nous verrons si le Parquet prendra au sérieux cette provocation de l'*Union.*

Quant au citoyen *Verne*, l'*Union* peut se tranquilliser sur son manque d'éloquence pour catéchiser les électeurs de Jarnosse, ces derniers, aux prochaines élections municipales, seront aussi unanimes à voter pour les candidats socialistes qu'ils l'ont été à voter pour lui aux dernières élections législatives.

Le citoyen Verne vit honorablement, en travaillant péniblement de son métier, tandis que l'auteur de l'entrefilet dégoutant de l'*Union* ne pourrait peut-être pas avouer de quel métier il vit.

Ce qui *embête* l'*Union*, c'est que grâce aux efforts du citoyen Verne et de ses amis, les opportunards, le Dinet en tête, vont être délogés bientôt de la Mairie de Jarnosse.

Le citoyen Delmorès fera ce soir, à 8 heures, une conférence socialiste, à la Bourse du Travail de Lyon.

CHRONIQUE

LA CHANSON POPULAIRE

La vieille chanson de nos pères, naïve et simple, sur des airs de rondes enfantines, avec des vers de chaque stance qui se répètent au commencement de la suivante, possède au plus haut degré la rêverie mélancolique où se reflète l'esprit du Peuple. Il n'est point besoin pour « sentir » ces petits chefs-d'œuvre de faire partie de ces savantasses qui mettent un hémistiche à la hauteur d'un veau d'or, et qui viennent vous parler avec un aplomb imperturbable de quinte augmentée ou de trilles filées sur la dernière tierce.

Dans ces rondeaux, peintures grossières d'un génie musical en enfance, règne un charme infini auquel il est difficile de se soustraire, et entre le *Roi Dagobert* et *Cadet Rousselle* s'étend un vaste champ de mélodies rustiques, dont chacune indique un pays, le charme d'une vallée, la grâce d'un idiome. Aussi ces chants populaires subissent-ils des variantes, selon le lieu, et tel d'entre eux, fort et martial dans le nord de la France, sera langoureux ou tout d'amour dans le Midi, par suite de la modification d'un ou de plusieurs vers.

***

Dernièrement, j'entendais dire avec un talent exquis quelques-unes de ces pastorales, faisant revivre ce bon vieux temps des trouvères.

Sur une adaption de Charles de Sivry, la *chanson de Renaud* devient un véritable et délicieux petit fabliau, plein d'une pénétrante tristesse que l'air tour à tour guerrier et plaintif contribue à faire régner :

Quand Jean Renaud de guerre revint
Tenant ses tripes dans ses mains,
Sa mère à la fenêtre en haut
Dit : Voici v'nir mon fils Renaud ;
Renaud, Renaud, réjouis-toi
Ta femme est accouché d'un roi (!)
— Ni de ma femme ni de mon fils,
Mon cœur ne peut se réjouir.

Je sens la mort qui me poursuit
Mère, faites dresser un lit,
Mais, faites-le dresser si bas.
Que ma femme n'entende pas...
Puis, sur le coup de minuit
Jean Renaud a rendu l'esprit...

. . . . . .

— Ah ! dites-moi, mère ma mie
Qu'entends-je donc clouer ici ?
— Ma fille, c'est le charpentier
Qui raccomode le plancher.
— Ah ! dites-moi, mère ma mie
Qu'entends-je donc chanter ici ?
— Ma fille, c'est la procession
Qui fait le tour de la maison.

— Ah ! dites-moi, mère, ma mie.
Qu'entends-je donc pleurer ici ?
— C'est la voisine d'à-côté
Qui a perdu son nouveau-né.
— Ah ! dites-moi, mère, ma mie
Qu'avez vous à pleurer aussi ?
— Ma fille, ne puis céler,
Renaud, mon fils est enterré !...

— Mère, dites au fossoyeux
De faire la fosse pour deux...
Qu'il fasse le trou assez grand
Pour qu'on y mette aussi l'enfant.

Terre, ouvre-toi, terre, fends-toi !
Que j'aille rejoindre Renaud, mon roi !
Terre s'ouvrit, terre se fendit,
Et la belle rendit l'esprit...

***

Quelle naïveté, qui pourrait paraître bête et faire sourire, si la mélopée douce qui accompagne ces paroles ne faisait ressentir une exquise tendresse émue que rien ne peut dépeindre.

Dans une autre de ces vieilles chansons, le comte Jean fait enfermer sa fille dans une tour jusqu'à ce qu'elle ait changé d'amour. Au bout de « sept ans », le père barbare va voir sa fille afin de savoir si son cœur a changé. En entrant, il demande tranquillement, en passant la main dans sa ceinture

Bonjour, ma fille, comment vous va ?

Et la damoiselle répond sur le même ton tranquille :

Oh ! mon père, ça va bien mal !
J'ai mes pieds pourris dans la terre
Et le côté mangé aux vers...

Alphonse Daudet donne dans *Numa Roumestan* le texte d'une non moins originale romance qu'on aime beaucoup sur les bords du Rhône :

Qu'allais-tu faire à la fontaine, corbleu Marion ?
Qu'allais-tu faire à la fontaine ? ..

Et combien d'autres n'en compte-t-on pas, de ces mignards contes rimés qui ont bercé notre enfance ! Les *Sabots*, la *Vigne*, le *Petit Ruisseau*, *En revenant de Noce*, etc., etc.

Seuls, ces chants traversent d'âge en en âge, restant purs et simples au milieu de la corruption des siècles Le *Noël breton* que chante Marthe Lys est troublant de tendresse et de rusticité.

Cet étrange refrain :

Va, mon ami, va, la lune s'éveille,
Va, mon ami, va, la lune s'en va ..

jette après chaque strophe son bercement lent et doux, et la langueur bretonne, un peu sombre, est fidèlement peinte dans ces lignes :

Qu'apportera-t-il à sa bien-aimée ?
Qu'apportera-t-il à sa bien-aimée ?
Un cœur bien constant, ceinture dorée.
Va, mon ami, va, la lune s'éveille,
Va, mon ami, va, la lune s'en va...

Il ne faut pas regarder si la poésie est en vers, si la musique est justement harmonisée ; il faut écouter et se livrer tout entier : on est certain d'être ému...

LÉON RIOTOR.

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

VARIÉTÉ

LES DEUX PAUVRESSES

Un jour du dernier novembre, à la tombée de la nuit, deux pauvresses suivaient le quai des Grands-Augustins.

L'une, joues creuses, effrayamment maigre, l'œil sans flamme entouré d'un cercle noir, semblait avoir vingt-six ou vingt-sept ans. Elle portait un enfant dans ses bras. Un second enfant, une pancarte attachée au cou, se traînait derrière elle, accroché à sa jupe, dodelinant de la tête et trébuchant à chaque pas.

De l'autre pauvresse on n'eût pu dire l'âge. Elle devait être chargée d'années ; courte, ramassée, le corps entouré de guenilles informes, le visage plaqué de taches violettes, la paupière saignante, elle s'avançait lourdement, ramenant près d'elle, de minute en minute, avec un geste brutal, un polisson d'une sizaine d'années, qu'elle tenait à la main et que son allure lente paraissait impatienter.

Il faisait très froid. Une bise glaciale soufflait, fouettante comme une poignée de verges aiguës. On entendait claquer les dents des gamins ; à la clarté des becs de gaz qui s'allumaient un à un, on voyait leur chair reluire, rouge, par les déchirures de leurs haillons. Certains moments la jeune femme, à peine vêtue d'une méchante robe d'étoffe mince qui se collait à ses hanches et sous laquelle on devinait qu'elle était nue, frissonnait des pieds à la nuque. Alors, elle s'arrêtait, et, haussant légèrement un genou, refermait soigneusement sur l'enfant endormi contre sa poitrine le châle usé dont il était enveloppé. La vieille, elle, profitait de ces haltes pour renifler et essuyer de sa manche, la goutelette qui saintillait, tremblotante, à ses narines.

***

Les deux pauvresses venaient de se rencontrer. Elles devisaient de leurs affaires.

Sa jeune conta d'abord, à voix éteinte, son histoire. Elle était de la province, d'un village près de Dijon. Restée orpheline, elle était arrivée à Paris et s'était mise en condition. Il y avait cinq ans, elle s'était mariée avec un menuisier. Au commencement cela allait bien ; son mari, habile de son état, gagnait de bonnes journées. Un enfant était né. Premier malheur : le petit avait « des eaux » dans la tête, c'était lui qui boitait à son côté, il ne parlerait jamais, ne serait sain d'esprit. Une chose triste qu'un enfant pareil, qui ne court pas qui ne babille pas, qui ne rit pas ! Puis, une après-midi, on lui rapportait son homme, le ventre troué d'un coup de couteau, à la suite d'une querelle avec un Italien de l'atelier. Il mourait la semaine suivante, la laissant près d'accoucher. Elle avait cherché... n'avait rien trouvé. Maintenant, elle stationnait, du matin au soir, assise sous une porte cochère de la rue Richelieu, un mioche au sein, l'autre debout, entre ses jambes.

En quelques paroles sèches, la vieille dit, à son tour, qu'elle ne possédait ni mari, ni enfants, que le galopin dont elle était accompagnée appartenait à une voisine qui le lui prêtait moyennant une part de ses recettes, qu'elle avait autrement vécu assez facilement, qu'elle était ensuite tombée dans la misère, que, d'habitude, elle ne stationnait pas à un endroit fixe, qu'elle se rendait de droite et de gauche, partout où le monde affluait, près des gares, près des grands magasins.

Les pauvresses abordaient la place Saint-Michel, que ses multiples candélabres et ses nombreux cafés, brillamment éclairés, remplissaient d'une lumière ardente, où les yeux un instant se perdaient au sortir brusque de l'ombre relative du quai.

Dans cette lumière, des gens se hâtaient, des fiacres couraient ; derrière trois omnibus, immobiles en face du bureau de la Compagnie, des voyageurs groupés se bousculaient, agitant leurs numéros.

La vieille lâcha tout à coup son gamin, qui se précipita, la casquette tendue, la mine subitement dolente, vers les voyageurs des omnibus. Il revint bientôt avec quelques sous, qu'elle happa et mit dans sa poche. Pendant ce temps, la jeune s'était tenue coi à l'extrémité du trottoir, un passant lui avait glissé une pièce de monnaie, elle avait dit faiblement : « Merci, monsieur. »

***

Les deux femmes traversèrent, sans parler, la place et gagnèrent le quartier lépreux qui s'étend entre le boulevard Saint-Germain et le quai Saint-Michel.

— Où demeurez-vous ? s'écria la vieille, reprenant la conversation.

— Rue Galande.

— Tiens, moi, rue des Carmes, c'est tout près. Est-il cher, votre logement ?

— Six francs par mois.

— Hum ! hum ! je paye plus que vous, j'en donne huit.

— Mais je n'ai qu'un cabinet sans fenêtres.

— Qu'est ce que cela fait, puisque vous n'y êtes pas le jour.

La jeune femme ne répliqua pas.

Après un silence : — Entrez-vous boire quelque chose ici ? dit la vieille, en désignant la devanture d'un marchand de vins qui étalait, au coin de la rue de la rue de la Huchette, ses rangées de bouteilles de couleurs diverses, à travers lesquelles rayonnait, tantôt teintée de jaune, tautôt teintée de vert, la flamme du gaz de l'intérieur.

— Non, je n'ai pas soif.

— Comme vous voudrez, attendez-moi une minute.

Tandis que sa compagne pénétrait chez le marchand de vins, la jeune femme s'accroupit à terre, afin de descendre son visage au niveau de celui de son aîné, qui gémissait plaintivement, et lui passa la main gauche, qu'elle avait libre, sur la figure. « Tu as froid, n'est-ce pas ? » murmurait-elle douloureusement à son oreille. Le bambin ne répondait que par des cris inarticulés, son corps grêle tremblait, sa grosse tête continuait à rouler, comme mal attachée.

Elle se remit en marche sans attendre la vieille ; mais vingt pas plus loin, celle-ci la rejoignit, criant :

— Quoi, vous ne m'attendiez pas ?

— Mon petit est gelé, je suis pressée de rentrer.

— Ah ! est-ce que vous avez du feu chez vous ?

— Non.

— Avez-vous pour en faire ?

— Non, je n'ai pas même de cheminée.

— Eh bien ?

— Je le coucherai et je me coucherai à côté de lui avec l'autre ; ils se chaufferont contre moi, dit la jeune femme de sa voix maladive.

***

Pourtant, à l'entrée de la rue Galande, à son tour elle s'attarda. Une friture, au vitrail ouvert, jetait au nez des odeurs de graisse rance. Elle acheta d'abord deux cornets de pommes, un pour son « petit », un pour elle ; ensuite, voyant le gamin de la vieille flairer gloutonnement les cornets, pris de l'envie de pleurer, elle en acheta pour lui, un troisième.

— Vous n'exercez pas le métier depuis longtemps ? reprit la vieille, après avoir remercié d'un signe de tête.

— Depuis sept à huit mois, bégaya la jeune pauvresse.

— Vous n'avez pas l'air de le connaître. Pourquoi ne circulez-vous pas au lieu de stationner ?

— Je n'oserais pas.

— Vous avez peur des sergents de ville ?

— Oui !... puis je ne saurais pas... demander.

— Quelle bêtise ! s'exclama la vieille avec un accent suprême de mépris, si on ne demande pas, on n'attrappe rien. Sans vous commander, combien avez-vous reçu aujourd'hui.

— Vingt et un sous ; je n'en ai jamais eu autant.

— Ce n'est pas trop mal ; seulement, je vas vous dire, ne vous fiez pas que vous aurez souvent des journées pareilles ; le commencement de l'hiver, c'est notre bonne saison à nous ; les premiers froids, ça saisit les gens ; quand ils rencontrent parmi les rues des mioches à moitié nus, ils ont peine, et ils donnent ; alors, d'ailleurs, les mioches pleurnichent d'eux-mêmes, pas besoin de les pousser, la bise leur pince les yeux.

Il y avait une ou deux secondes que la jeune femme était arrêtée.

Elle tressaillit.

— Je suis arrivée, prononça-t-elle péniblement.

Comme elle s'engageait dans l'allée noire d'une maison sordide, la vieille lui cria, en manière d'encouragement :

— Croyez-moi, ma fille, il faut profiter de la chance, vous en avez une belle, vous, vos deux gosses sont tout pâles, on dirait qu'ils vont rendre l'âme ; avec eux moi je ferais de fières recettes ;

PAUL HEUSY.

L'ESPRIT DES AUTRES

A propos des récentes exécutions, on parle des dépenses qu'elles entraînent et des honoraires payés à M. Deibler.

— Il doit y avoir, dit quelqu'un, un crédit spécial au budget du ministère de la Justice.

— Certainement, s'écrie Guibollard, c'est le chapitre des fournitures *de bourreau*.

***

Un auteur dramatique, qui venait d'obtenir un beau succès, reçut la visite d'un de ses confrères, très connu pour la malignité de son esprit et ses sentiments de jalousie.

— Voilà un triomphe, s'écria-t-il en entrant, qui va fort déconcerter les envieux. Que vont-ils dire ?

— C'est précisément à vous que je le demande ! répondit spirituellement l'auteur.

***

V... est un reporter zélé, mais féroce.

Un ami l'aperçoit au retour des courses regardant les voitures qui se croisent en tous sens au rond-point de l'Etoile :

— Vous attendez quelque chose ?

— Oui... un accident !

***

Notes d'album :

Ce qui prouve que l'homme descend du singe, c'est que, quand il se sent perdu, il se raccroche à toutes les branches.

***

Entre collectionneurs,.. méridionaux :

— Voici une table que j'ai dénichée l'autre jour à l'hôtel des Ventes ; je suis sûr qu'elle a près de quatre cents ans.

— Bah ! Ce n'est rien, répond l'autre, moi, qui vous parle, j'ai une table grecque qui a plus de deux mille ans !

— Vraiment !

— Oui, la table de multiplication.

***

Les gaîtés du suffrage universel et de l'état civil :

La ville de La Rochefoucauld a élu dimanche quatre conseillers qui s'appellent :

Dumas (Alexandre), marchand drapier.
Rousseau (Jean-Jacques), vétérinaire.
Desmoulins (Camille), marchand de bois.
Premié (François), négociant.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Faillite
VIGNON-CHEVRON

Par jugement du 27 août 1891, le tribunal de commerce de Roanne, a prononcé pour insuffisance d'actif la clôture des opérations de la faillite Vignon-Chevron, chapelier à Chirassimont.

En conséquence, chaque créancier rentrera dans l'exercice de ses actions individuelles sur les biens du failli. Il sera sursis néanmoins à l'exécution du présent, pendant un mois à partir de ce jour.

Faillite ACCARY

MM. les créanciers de la faillite du sieur Accary, épicier à Villers, sont invités à se réunir au greffe du tribunal de commerce de Roanne, le 3 septembre, à 10 heures du matin, à l'effet d'assister à la reddition des comptes du syndic.

NOTA : Cette faillite ne donne aucun dividende.

Faillite PAPUT

Par jugement du 13 août 1891, le tribunal de commerce de Roanne, a prononcé pour insuffisance d'actif la clôture des opérations de la faillite Paput, sabotier, au Coteau.

En conséquence, chaque créancier rentrera dans l'exercice de ses actions individuelles sur les biens du failli. Il sera sursis néanmoins à l'exécution du présent, pendant un mois à partir de ce jour.

Roanne le 29 août 1891

Le Greffier : J. GONINDARD

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

Enrayez l'Influenza !

Colonne (Jura), le 22 février 1891. — J'avais une mauvaise digestion, le ventre ballonné, pas d'appétit, une boite de vos excellentes **Pilules Suisses** m'a complètement guéri. Avec vos Pilules Suisses j'ai enrayé aussi l'influenza qui était revenue nous visiter cette année. Je vous autorise à publier ma lettre si vous le jugez à propos. (Sig. lég.) HENRY, garde.

ÉTAT-CIVIL DE ROANNE

du 20 au 29 Août 1891

Publications de mariage

ENTRE :

M. Lanoix François, boulanger à Roanne, rue Fontalon, 108, et Mlle Servajean Agathe, domestique à Roanne, place St-Etienne, 1.

M. Gerin Jean, employé au chemin de fer, à Roanne, rue Rabelais, 2, et Mlle Lacroix Eléonore, domestique à Roanne, rue de l'Entrepôt, 95.

M. Henry Maurice-Charles-Jean, licencié en droit à Roanne, et Mlle Girelli Marie-Emilie-Joséphine-Alexandrine, à Nice (Alpes-Maritimes).

M. Barthélemy Edmond, employé au chemin de fer, à Roanne, et Mlle Aymard Marie-Louise, à Carpentras (Vaucluse).

M. Gruet Erançois, teinturier à Roanne, rue Bel-Air, et Mlle Patin Antoinette-Françoise, tisseuse à Roanne, rue Bel-Air, 22.

M. Chignier Louis, tisseur à Roanne, rue Baulieu, 10, veuf de Corneloup Anne, et Mlle Auvolat Victorine, tisseuse à Roanne, rue de la Berge, 38.

M. Dumas Antoine, tisseur à Roanne, rue St-Clair, 4, et Mlle Déchavanne Eugénie-Marie, tisseuse à Roanne, rue de Clermont, 86.

Mariages

Gonindard Gabriel, 26 ans, teinturier, et Couturier Marie Claudia, 19 ans, dévideuse.

Gay Claude, 23 ans, tisseur, et Saint-Girons Marie, 19 ans, repasseuse.

Macheras Alexandre-François, 22 ans, employé au Chemin de fer, et Moncorget Françoise-Marie-Louise, 25 ans.

Roche Georges, 24 ans, cultivateur, et Delorme Madeleine, 21 ans, tisseuse.

Naissances

Du 21 août. — Baudet Michel-François, fils de Baudet Henri, tisseur, et de Delorme Marie. — Tinard Adolphe, fils de Tinard Pierre, tisseur, et de Bertrand Antoinette.

Du 22. — Barge Jean-Marie, fils de Barge Jean et de Pleinecossagne Honorine.

Du 23. — Joux Jean Marie, fille de Joux Barthélemy, maréchal, et de Flatry Pierrette.

Du 24. — Villet Antonie, fille de Villet Pierre, contremaître de marine, et de Labranche Clotilde.

Du 25. — Varambier Louis-Léon, fils de Varambier Louis, représentant, et de Volland Jenny. — Un enfant naturel.

Du 26. — Un enfant naturel. — Demont Jeanne, fille de Demont Antoine, cultivateur, et de Deveaux Marie.

Du 28. — Moissonnier Aimé-Etienne, fils de Moissonnier Etienne-François, décédé et de Massard Marie. — Poully Marie-Augustine, fille de Poully Pierre, employé au chemin de fer, et de Brunel Jeanne. — Giraud Louise, fille de Giraud J.-B. voiturier, et de Lafond Benoite.

Décès

Du 21. — Lacôte Jean, 12 jours. — Renaud Claude-Henri, 1 mois.

Du 22. — Paire Elisabeth, 26 ans, domestique. — Un enfant présenté sans vie. — Cartalas Christine-Louise, 9 mois.

Du 23. — Fouilland Blanche, 2 ans.

Du 24. Androt Jean-Marie, 50 jours. — Balagny Marie-Emilie, 54 jours. — Chantal Louis, 45 ans, contre-maître de poterie. — Lamure Jean-Claude, 78 ans, cultivateur.

Du 25. — Goutorbe Claudine, 11 mois. — Plouin Juliette-Joséphine, 8 ans. — Charrondière Emilie-Adrienne, 2 mois.

Du 26. — Porthier Rose-Marie-Louise, 3 mois. — Pegeon Eugénie, 34 ans, ménagère.

Du 27. — Dupuis Germain-Gabriel, 6 mois. — Mosnier François, 42 ans, sabotier. — Picard Jean-Claude, 44 ans, cafetier.

Du 28. Dubuis Etienne Marie, 3 mois. — Daumas Marie, 46 ans, domestique. — Dépagne Benoite, 70 ans, domestique.

RAISINS FRAIS, ROUGES, beaux et bons, *dits de vendanges*. Transport facile et peu coûteux. Pour conditions et prix, s'adresser à **MM. Henri MATHIEU et Fils**, grands propriétaires de vignobles à **Codognan (Gard)**.

HERNIES
ET MALADIES DE LA MATRICE
Guérison radicale

Paiement des honoraires après guérison

Le Docteur PELLOTIER, CABINET, **32, rue de Rivoli, Paris**, donne ses consultations à Roanne jeudi 3 septembre, hôtel du Commerce ; à Châlons-sur-Saône, vendredi 4 septembre, hôtel du Chevreuil ; à Mâcon, samedi 5 septembre, hôtel de l'Europe ; au Creusot dimanche 6 septembre, hôtel du Commerce.

Le docteur revient tous les deux mois.

A TOUT LECTEUR

de ce journal qui en fera la demande il sera envoyé gratis et franco une curieuse brochure (quarante-troisième édition) dont la lecture a déjà sauvé la vie à des milliers de personnes ainsi que le prouvent les nombreuses attestations reçues par son auteur.

Cette brochure très intéressante que tout le monde devrait avoir entre les mains, contient des renseignements précieux sur les nombreuses maladies qui sont la conséquence de l'impureté, de l'âcreté ou d'une altération quelconque du sang, maladies de la peau en général, se révélant par des dartres, rougeurs, boutons, démangeaisons, eczémas, plaies ; maladies contagieuses, anciennes et mal guéries, amas de glaires, bile, humeurs, étourdissements, maux de tête, migraines, rhumatismes, maladies des voies urinaires, mauvaises digestions, pituites, maladies de poitrine et de l'estomac, bronchites chroniques, asthme, catarrhe, etc.

Les conséquences de la lecture de cette brochure sont inestimables pour toute personne qui tient à conserver sa santé et prolonger son existence. Elle sera envoyée ainsi qu'il est dit plus haut *gratis et franco* sur demande adressée par lettre ou carte postale à M. VINCENT, pharmacien à Grenoble (Isère).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. —
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

MAIRIE DE ROANNE

ADJUDICATION
DES
Fournitures classiques

nécessaires pendant trois années aux Ecoles Primaires et Maternelles

ET DES

Fournitures de Bureaux

des divers services municipaux.

Le MAIRE de la ville de Roanne donne avis que, le **vendredi 4 septembre**, à dix heures du matin, à l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des *Fournitures classiques* nécessaires, pendant une durée de trois années, aux Ecoles Primaires et Maternelles, et des *Fournitures de bureaux* nécessaires aux divers services municipaux.

Cette adjudication sera divisée en deux lots, savoir :

1° *Livres classiques en usage dans les Ecoles ;*

2° *Articles de Papeterie et Fournitures de Bureaux.*

L'importance des Fournitures est évaluée à 5.000 francs par an pour chaque lot.

Le cautionnement à fournir est fixée à 300 francs par adjudication.

Les cahier des charges et série de prix sont déposés au Secrétariat général de la Mairie, où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures du soir.

Hôtel de Ville de Roanne, le 20 août 1891.

Le Maire,
ANTONY AUBOYER

ON demande des **Représentants** sérieux, visitant la culture, pour la vente des Phosphos, Superphosphates, Engrais complets, équilibrés, spéciaux pour céréales, vignes et prairies ; insecticides, etc., etc. ; dosages garantis ; et des Représentants visitant villes et campagnes, pour la vente des Huiles et Graisses de toutes sortes, pour une manufacture d'engrais, huiles et graisses, 26 ans d'existence.

Forte remise payée immédiatement. S'adresser à M. L. SALLES (anciennement, 64, rue de Saintonge), actuellement, 4, rue Béranger, Paris.

A partir du dimanche de Pâques
OUVERTURE
DU
GRAND CAFÉ-RESTAURANT
DES BUTTES-CHAUMONT

GRANDE SALLE DE DANSE

Salons réservés

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX

On trouvera au Café-Restaurant des BUTTES-CHAUMONT tout ce qu'on pourra désirer.

Cet établissement se trouve près de l'abattoir, sur l'allée du canal.

A VENDRE
POUR CAUSE DE SANTÉ
Café-Restaurant

Situé Petite-Rue du Marché, n° 8

Très bonne clientèle, Excellente occasion.

S'adresser pour traiter, à M. BARRET, qui l'exploite.

POSTICHES, PARFUMERIE
CHASSIN, Coiffeur
71, Rue Ste-Elisabeth, ROANNE

Abonnements au Mois et à l'Année

M. CHASSIN se charge d'organiser *un orchestre* irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des *corporations* et des *sociétés* qui désirent organiser des fêtes.

S'adresser à M. CHASSIN pour des **Leçons de Danses** à domicile ou dans une salle spéciale.

Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les désirs.

MACHINES A COUDRE
& A TRICOTER
De tous Systèmes.

HURTU-HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN, POLITYPE.

A des prix défiant toute concurrence.

S'ADRESSER CHEZ
M. DRIFFORD
73, rue Ste-Elisabeth, Roanne.

Seule agence des véritables machines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

A Louer de suite
APPARTEMENT

composé de 4 pièces et 2 alcôves, au 3e
Prix : 400 francs.

Gaz dans les escaliers, eaux de la ville aussitôt l'installation du service.

S'adresser à l'Imprimerie Forézienne, Roanne.

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN
Repas pour Noces et Festins.

Service à la carte et à toute heure

J. AUGÉ
Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE.

DÉCOUPAGE
A L'EMPORTE-PIÈCE
PRIX MODÉRÉS
MAISON
DOZANCE-JOURDIER

Cabinet dentaire
DE 1er ORDRE
DONNEUX, DENTISTE
RUE Ste-Élisabeth 76
ROANNE

A LA BONNE NOURRICE

Friture Matelotte

LASSEIGNE
RESTAURATEUR
Rue du Rivage, Pont du Renaison

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE

CAFÉ-RESTAURANT

RAMBERT

16, Rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HOTE

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUCROUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE
TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA

Place de l'Hôtel-de-Ville

PRÈS LE THÉATRE

PÉROUSE

SUCCESSEUR

VIN de la COTE PREMIER CHOIX

Liqueurs de Marque

Les consommateurs sont assurés de trouver des consommations de premier choix.

AVIS

On demande **UN DOMESTIQUE** sachant conduire et faire les appartements. — *Bonnes références.*

S'adresser à l'IMPRIMERIE FORÉZIENNE, 6, cours de la République.

POMMADE ALGÉRIENNE

Cette pommade connue depuis de nombreuses années contente toujours ma nombreuse clientèle, par l'appui de son efficacité pour l'entretien de la chevelure.

La pommade est accompagnée d'un flacon de l'eau du Progrès ; cette eau bienfaisante soulage les douleurs de tête les plus douloureuses, chose étonnante, elle arrête la chûte des cheveux, en fortifie la racine et les fait repousser rapidement. — La meilleure preuve de l'efficacité du produit que je présente au public, c'est l'affirmation du grand nombre de personnes qui en font usage

Madame BILLARD

se charge de faire le traitement par elle-même pour lui donner l'assurance de son efficacité.

Elle recevra tous les jours dans son domicile, *rue Poisson*, 11, à ROANNE, de midi à 5 heures du soir.

Grand Établissement Hydrothérapique

DE LA GARE

6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

L'Administration a l'honneur de prévenir le public, que la **salle de douches** est **chauffée par un calorifère,** et la température de cette salle est toujours maintenue à 25°.

Les **cabinets des bains** sont aussi **chauffés par calorifère,** et la même température de 25° y est constante.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Douche	**0.75**
Bain	**0.75**
Bain sulfureux	**1.00**
Douche locale de vapeur	**2.50**
Bain de vapeur	**2 »**

REMISES SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS

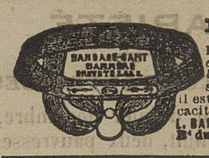

HERNIES

NOUVELLE DÉCOUVERTE

Le Bandage-gant BARRÈRE *élastique, sans ressort ni leviers*, se moule, s'efface sur le corps; gêne nulle : il est le dernier mot de l'efficacité et de la douceur.

L. BARRÈRE, Méd. inv. PARIS, 2, Bd du Palais 2 à 4 h. — BROCH. 1f

---

A LA

RELIURE POPULAIRE

7, Rue du Jardin Botanique, 7

(*Près les Promenades*)

—o **ROANNE** o—

M. **BUTTY** a l'honneur d'informer le public que, vu la crise industrielle, le *perfectionnement* de son *outillage*, et la nécessité pour chacun de faire relier, c'est à-dire mettre en état des ouvrages pour lesquels on a dû s'imposer de grands sacrifices, il fait un **rabais de 10 0/0**, sur les prix actuellement en vigueur.

Roanne. — Grande Imprimerie Forézienne.

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En TOURAINE, aux CHATEAUX DES BORDS DE LA LOIRE
ET AUX STATIONS BALNÉAIRES
De la Ligne de SAINT-NAZAIRE au CROISIC et à GUÉRANDE

1er ITINÉRAIRE

1re Classe **95** francs. — 2e Classe **70** francs.

DURÉE : **30 JOURS**

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à **Tours — Loches** et retours à **Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande**, et retour à **Paris**, *viâ* **Blois** ou **Vendôme.**

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant payement, pour chaque période, d'un supplément de 10 °/o du prix du Billet.

2e ITINÉRAIRE

1re Classe **60** francs. — 2e Classe **45** francs.

DURÉE : **15 JOURS**

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à **Tours — Loches**, et retour à **Tours — Langeais**, et retour à **Paris**, *viâ* **Blois** ou **Vendôme.**

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des Billets aller et retour réduits de 25 °/o pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir et *vice versa.*

CES BILLETS SONT DÉLIVRÉS TOUTE L'ANNÉE

A Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie
ET A TOUTES LES GARES ET STATIONS DU RÉSEAU D'ORLÉANS

Pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AUX

PLAGES DE LA BRETAGNE

Du **1er Mai au 31 Octobre**, il est délivré des Billets de Voyage d'excursion aux **Plages de Bretagne**, à *prix réduits*, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic — Guérande — Saint-Nazaire — Savenay — Questembert — Ploërmel — Vannes — Auray — Pontivy — Quiberon — Lorient — Quimperlé — Rosporden — Concarneau — Quimper — Douarnenez — Pont-l'Abbé — Châteaulin.

DURÉE : 30 JOURS

PRIX DES BILLETS (Aller et Retour)

1re Classe : **50** francs. — 2e Classe : **40** francs

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 °/. du prix des billets.

Les Voyageurs partant d'un point situé en dehors de l'itinéraire ci-dessus ont à leur disposition, soit les billets de bains de mer, réduits de 40 °/o, délivrés à toutes les gares du réseau, pour les plages de la Bretagne, dénommées au Tarif **A** n° **8** et situées à 250 kilomètres au moins du point de départ, soit, lorsque la gare de départ est éloignée de moins de 250 kilomètres, des billets de parcours supplémentaires, réduits de 25 °/o, permettant d'aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion.

BAINS DE MER DE L'OCÉAN

Saison 1891, mai et juin

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des Bains de mer, du 1er mai au 31 Octobre, il est délivré à la gare de Paris (quai d'Austerlitz), des *Billets Aller et Retour* de toutes les classes réduits de 40 °/o pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire
Pornichet.
Escoublac-la-Baule.
Le Pouliguen.
Batz.
Le Croisic.
Guérande.
Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz)
Pleuharnel-Carnac.
Saint-Pierre-Quiberon.
Quiberon (Belle-Isle-en-Mer).
Lorient (Port-Louis, Larmor).
Quimperlé (Pouldu).
Concarneau.
Quimper (Bénodet, Fouesnant, Beg-Meil).
Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy).
Douarnenez.
Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

La durée de validité de ces Billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 °/o du Prix du Billet.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les stations au delà d'**Auray** vers **Landerneau, Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé** et **Douarnenez**, aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet **Ste-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden** et **Quimper.**

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, à l'*aller* ou au *retour*, pendant 48 heures, soit à **Nantes**, soit en deçà.

ADMISSION des VOYAGEURS de 2e et 3e classes
DANS LES TRAINS EXPRESS 9 ET 29

Le train express n° 9, partant de Paris (Gare d'Orléans) à 11 h. 20 matin, prend les voyageurs de 2e et 3e classes munis de billets de bains de mer à destination desdites stations.

Le train express n° 29, partant de Paris (Gare d'Orléans) à 9 h. 25 soir, prend les voyageurs de 2e et 3e classes porteurs des dits billets de bains de mer.

DÉLIVRANCE DES BILLETS

A la Gare du Chemin de fer d'Orléans, quai d'Austerlitz

Au Bureau, 8, Rue de Londres

AINSI QU'A TOUS LES AUTRES BUREAUX SUCCURSALES DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS

TYPOGRAPHIE — LITHOGRAPHIE

GRANDE IMPRIMERIE FORÉZIENNE

6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

(EN FACE DE LA GARE)

Spécialité d'AFFICHES pour THÉATRES, CONCERTS, etc.

Prospectus à Bon Marché dans les 24 Heures

Les Prospectus peuvent être pliés et mis sous-bandes à l'adresse de tous les clients ou de toutes les professions pour le département ou pour toute la France.

Têtes de Lettres

FACTURES

CARTES DE VISITE
et de Commerce
ETC., ETC.

Billets
de Naissance et de Mariage

LETTRES DEUIL
livrées dans les 2 heures
ETC., ETC.

ÉCONOMIE DE 20 POUR CENT

Bandes-Adresses
à **2** francs le mille

Catalogues
et tous Travaux de Publicité

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

Pour les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Roanne, le 1891 *Le Maire,*

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.

© MÉDIATHÈQUE ROANNAIS AGGLOMÉRATION-ROANNE